

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/214 du 5/12/86
INTERFERS/CGP/VS/BC

Portant intégration et nomination de
Monsieur MPOUS Raphaël, dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Elevage).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 275/84 du 7 Décembre 1984 portant
ratification de l'ordonnance n° 319/84 du 23 Août 1984 portant
modification de certaines dispositions de la Constitution du 6
Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant
statut Général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2407/FP du 21 Juin 1968 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61/98 du 3 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techni-
ques ;

D.G.D.

(/u le décret n° 62/136/MF du 5 Mai 1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962
fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962
fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la
loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des
Fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-DE du 26 Mars 1963
fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires
notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/58/FP-DE du 24 Février 1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/473 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP
du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/056 du 8 Août 1984 portant
nomination du Premier Ministre

(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant
organisation des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/264 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;

.../...

(/u le Protocole d'Accord du 5 Août 1978 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 4536/MESS-CAB-D.B du 14 Septembre 1985 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 62/94 du 3 Mars 1964 et du Protocole d'Accord du 5 Août 1978 susvisés, Monsieur MPJUS Raphaël, né le 25 Juillet 1959 à Lékana, titulaire du Diplôme de Master of Sciences En Médecine Vétérinaire, obtenu à l'Institut Zoovétérinaire UH Horissenko de Kharkov (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade de Vétérinaire-Inspecteur de l'Elevage Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement Rural.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 5 Janvier 1986

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSILWA.-

Ange Edouard PRUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGFC.....	3
DGFC/DST.....	2
D.G.D.....	3
D.C.F.....	2
M.S.R.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/CC.....	2
SGDR.....	2./-